

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1109

présenté par  
M. Paris

-----

**ARTICLE 45**

Après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« 5° À la seconde phrase du même alinéa, les mots : « ces hypothèses » sont remplacés par les mots : « cette hypothèse ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.